



Rapport d'activité 2021

I – LE FONCTIONNEMENT DU CDAFAL

2021, deuxième année de pandémie, a été marqué par les difficultés de fonctionnement de nos permanences au siège, ce qui n'a pas été sans conséquences pour nos adhérents et nos usagers, et pour la santé financière de notre association d'autre part. Mais de nouveaux modes de travail se sont affirmés, tout n'est pas négatif !

Parmi les services : accompagnement éducatif, écrivain public, défense des consommateurs, c'est ce dernier qui s'est adapté le plus facilement, avec une hausse sensible du nombre de dossiers traités tout au long de l'année, à distance pour l'essentiel, même si, en fin d'année, les rendez-vous au siège ont repris. La difficulté est plus grande pour la permanence d'écrivain public dont les usagers utilisent peu Internet, voire pas du tout.

Pour l'accompagnement éducatif, nous avons mis à profit notre maîtrise accrue de la visioconférence pour informer les familles, plutôt que d'organiser des rendez-vous individuels. Cette appropriation de nouveaux usages nous a amenés à proposer plusieurs webinaires sur d'autres thèmes, par exemple sur la stratégie énergie-climat.

La partie « représentations » des AFL Paris, assurée par 8 bénévoles, a bien fonctionné, même si on note une légère baisse du nombre d'heures de bénévolat (2712) liée pour l'essentiel à une passation de témoin tardive pour Paris Habitat. En 2022, de nouvelles représentations nous ayant été confiées en fin d'année, le nombre d'heures assurées devrait être en hausse.

Le conseil d'administration s'est réuni 6 fois dans l'année, au siège ou à distance, le bureau 15 fois. La participation des administrateurs a été soutenue, les décisions ont pu être adoptées avec un large quorum. L'assemblée générale s'est quant à elle tenue le 7 juin en présentiel pour l'adoption des rapports statutaires.

Certains points essentiels ont été abordés à plusieurs reprises, et ont donné lieu à débats et décisions :

- Le **développement de nos partenariats** autour de valeurs partagées, et principalement la laïcité. IL en est ressorti de nouveaux projets de conventions, l'organisation conjointe d'événements (débats, exposition...), et la réflexion autour du recrutement de nouveaux bénévoles s'inscrivant dans l'activité de notre association. C'est dans ce cadre partenarial qu'a été élaborée l'exposition « cité laïque » qui cible tout particulièrement les collégiens, une réalisation dont nous pouvons être fiers, car elle concrétise notre volonté d'agir ensemble pour promouvoir nos valeurs, et son succès à Paris mais aussi dans de nombreux départements nous conforte dans notre volonté de partenariats et de partage de valeurs et d'outils.
- **Les relations institutionnelles avec le CNAFAL comme avec l'UDAF de Paris**, dans une dynamique de dialogue soutenu et positif et d'engagement renforcé, notamment au travers de nouvelles représentations qui nous ont été confiées,

- La tenue de **Famillathlon** a été évoquée à chacun des CA car cette manifestation, qui constituait une belle vitrine pour notre association, a été abandonnée par l'association organisatrice en 2021, ce que nous regrettons profondément.
- **Les finances de l'association**, qui nous ont amenés à revoir les modalités d'adhésion pour les rendre plus adaptées aux besoins de nos adhérents. Comme en 2020, force est de constater que la pandémie et l'impossibilité pendant de longues périodes de maintenir les locaux de l'association ouverts ont eu un impact sur les adhésions, et sur nos finances. Nous avons donc tout mis en œuvre pour réduire les dépenses de fonctionnement, et en ce début d'année 2021 nous avons finalisé les négociations concernant l'achat de notre photocopieur, ce qui a généré d'importantes économies de frais de fonctionnement.

II – L'ACTION AU SERVICE DES FAMILLES

1°) La permanence d'écrivain public

Cette année encore a été fortement marquée par la crise sanitaire due au covid19, nos bureaux sont à nouveau restés fermés durant plusieurs périodes pour respecter les règles sanitaires imposées par les pouvoirs publics. Le nombre de rendez-vous et de dossiers s'en est donc trouvé naturellement réduit.

2°) La défense des consommateurs

Depuis 1988, les AFL Paris se sont spécialisées dans la défense des consommateurs, et proposent une permanence à leurs adhérents afin de les aider à régler les problèmes qu'ils rencontrent avec les professionnels. Cette activité se poursuit malgré les difficultés, à distance et au siège à chaque fois que possible. L'écoute des consommateurs est essentielle, elle est le fondement de notre action en matière de représentations. La compétence que nous avons acquise dans certains secteurs, et en particulier celui de l'énergie, nous a conduits à siéger en 2020 et 2021 au groupe de travail du Conseil National de la Consommation consacré à la rénovation énergétique des logements au titre du CNAFAL.

- La permanence consommation

Nous avons poursuivi notre activité de défense des consommateurs dans la continuité de 2020, en renforçant l'information et le conseil à distance, téléphoniquement ou via Internet, en essayant de rendre les consommateurs plus autonomes. La marge de manœuvre est étroite, car nous sommes tenus par la législation en vigueur, qui ne nous autorise à intervenir (conseil et/ou traitement de litige) qu'à l'égard de nos membres (article 63 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques). Ainsi toute étude juridique de dossier requiert au préalable une adhésion.

Nous avons constaté que si le télétravail a permis aux entreprises ou aux administrations de conserver leur activité, cela a souvent été au détriment des usagers et des consommateurs, leurs interlocuteurs professionnels étant trop souvent livrés à eux-mêmes... D'où des erreurs manifestes et des traitements des réclamations clients manifestes, et des difficultés accrues pour y remédier.

Nous avons également constaté que la médiation de la consommation subissait une surcharge de saisines, au détriment de la qualité des avis rendus, notamment dans les secteurs des voyages et des assurances, ce qui est tout à fait préjudiciable pour les consommateurs concernés déboutés de leurs demandes.

L'activité « défense des consommateurs » a été assurée cette année encore par deux administrateurs, il est plus que jamais indispensable de recruter de nouveaux bénévoles si nous voulons être en mesure de répondre aux sollicitations.

- **Le groupe de travail du CNC sur la rénovation énergétique des logements**

Ce groupe de travail mis en place sur initiative ministérielle avait pour objet essentiel la lutte contre les fraudes en matière de rénovation énergétique, qui constituent un frein à l'efficacité énergétique en raison des nombreuses malversations et des arnaques en tout genre dont sont victimes les consommateurs et génèrent des préjudices importants. Les AFL Paris ont siégé à l'ensemble des réunions, au titre du CNAFAL. Démarré en février 2020, le groupe de travail a terminé ses travaux en mai 2021, sur un constat d'échec : il a en effet été impossible de dégager une position consensuelle entre les deux collèges, professionnels et consommateurs. Si les organisations de consommateurs ont accepté un certain nombre de compromis, il n'en a pas été de même pour les professionnels, motivant ainsi le rejet unanime par nos organisations de la proposition d'avis finale.

3°) L'accompagnement à la scolarité

Le service d'accompagnement à la scolarité a pour but de permettre aux familles peu aguerries aux questions d'orientation, mais aussi aux difficultés de tous ordres liées au parcours scolaire de leurs enfants qu'ils maîtrisent difficilement, de mieux comprendre et surmonter les écueils auxquels sont confrontés leurs enfants.

L'objectif du service est de travailler en complémentarité avec d'autres acteurs, tels la FCPE Paris (Fédération des Conseils de Parents d'Elèves de l'Enseignement Public) ou le CIDJ (Centre d'Information et de Documentation Jeunesse).

Un « webinaire » sur la procédure Parcoursup a été conçu en lien avec la FCPE Paris et proposé aux familles parisiennes au mois de mars. Cette procédure est très complexe tant sur le fond que sur la forme. Il y a des étapes nombreuses et importantes à ne pas manquer, avant même l'inscription sur le portail. Le nombre de formations est considérable. Et comme toujours, ce sont les plus démunis qui ont le plus de difficultés à s'y retrouver.

Cette année a été marquée par le travail important qui a été fourni sur la conception de l'exposition « cité laïque » avec nos partenaires historiques : la ligue de l'enseignement et la FCPE. La complémentarité de nos structures est évidente et sera exploitée pour développer ce service en utilisant l'implantation de la ligue de l'enseignement dans les quartiers populaires, notamment les cités éducatives, et la force militante de la FCPE en captant les adhérents expérimentés en fin de parcours scolaires.

Les AFL et la laïcité

S'il fallait citer une loi de la République que la presse met en « une » de l'actualité régulièrement, vous auriez raison en citant la loi de 1905 dite de séparation des Eglises et de l'Etat, qui place le concept de laïcité au centre de nos valeurs républicaines.

Avec le temps elle a fini par faire consensus de la droite à la gauche et vice et versa. Cependant certains estiment à l'aune de l'actualité qu'elle est trop permissive ou bien l'inverse.

Son sens même devient de fait difficile à cerner pour nous adultes alors imaginons ce que cela donne pour les plus jeunes ?

Nous nous sommes donc regroupés avec la Ligue de l'enseignement Paris, la FCPE Paris, et le CIDJ afin de monter une exposition pédagogique sur la laïcité à destination d'un public jeune afin de mieux lui faire comprendre ses effets dans leur vie de tous les jours.

Les sept réunions en distanciel ont eu lieu en 2021, à partir du 29 janvier. Dans chacune d'elle, nous avons débattu d'un thème de présentation retenu au préalable. La Ligue s'est chargée à chaque fois de la synthèse et à la finalisation de sa conception sous forme de six kakémonos.

L'inauguration de cette exposition a eu lieu le 9 décembre, journée de la laïcité. Le même jour, elle obtenait le trophée de la laïcité, décerné par la Secrétaire d'Etat. Depuis, l'exposition tourne au sein de nos associations, y compris au siège des AFL Paris, ce qui nous donnera l'occasion de rencontrer nos adhérents et nos partenaires (NB : cette manifestation a eu lieu les 5 et 6 février 2022).

III – LES PRINCIPALES REPRESENTATIONS

7 bénévoles ont assuré avec constance de nombreuses représentations dans des secteurs très variés, que ce soit au titre de l'UDAF de Paris ou en directement en tant qu'AFL, pour faire entendre la voix des familles, et notamment des plus fragiles.

1°) Les transports : la RATP

Pour la RATP l'année 2021 est encore une année où le niveau de fréquentation d'avant crise sanitaire n'est toujours pas atteint : Seulement 65% par rapport à 2019 sur le réseau ferré et 75% sur le réseau de surface.

14 réunions de concertation ont eu lieu principalement à distance, 22 sujets abordés et 74 intervenants du Groupe RATP ont partagé leur expérience et permis un échange très constructif avec les associations.

Focus sur deux points :

Le plan de lutte contre le harcèlement dans les transports : La RATP œuvre à garantir à ses clients un voyage sûr et serein. Cela par la prévention, la formation d'agents pour intervenir à différents niveaux : gestion des alertes, accompagnement des victimes, un service de sécurité interne mobilisant 1 000 agents, 5300 agents présents dans les espaces, 5000 bornes d'appel et une large vidéoprotection. Un numéro d'alerte : le 3117 (même numéro que celui de la SNCF). En plus de la formation des agents, la prise en charge des victimes a été améliorée : mise à disposition d'un taxi, d'une assistance psychologique et juridique, rappel de la victime pour prendre des nouvelles.

La télébillétique évoluée : le 14 octobre 2021, arrêt de la vente du carnet de ticket t+. Les déposataires ne sont plus livrés en carnets magnétiques depuis début septembre 2021. Le ticket magnétique t+ continue à être vendu à l'unité ainsi que les titres origines/ destinations (RER en dehors de Paris), Roissy Bus et Orly Bus.

2°) le logement

Ce secteur inclut deux représentations au titre de l'UDAF de Paris : il s'agit principalement de Paris Habitat, Office départemental de logement social où les AFL occupent un siège au Conseil d'Administration et participent régulièrement à plusieurs commissions (attributions ou CALEOL et appels d'offres) et de l'ADIL (association départementale d'information logement), où l'UDAF dispose de l'une des vice-présidences.

En 2021, nous avons connu un passage de relais entre 2 administrateurs des AFL au Conseil d'Administration de Paris Habitat.

- Paris Habitat

En 2020, le Conseil d'Administration ne s'était réuni que 2 fois, en raison du report des élections municipales et de la pandémie. En 2021, il a pu se réunir selon son rythme habituel, soit à 5 reprises les 21 janvier, 1^{er} avril, 24 juin, 19 octobre et 9 décembre.

En 2020 encore, une cyber-attaque avait paralysé l'Office pendant plusieurs semaines. Le retard pris de ce fait pour les attributions de logements a été largement comblé en 2021 et la CALEOL (commission d'attribution et d'examen d'occupation des logements) s'est réunie 50 fois sur les 52 semaines que compte l'année. La Commission a redoublé d'efforts et examiné un nombre de candidats record. Avec 50 réunions en 2021, la CALEOL a examiné les candidatures pour 7 209 logements, soit 21% de plus qu'en 2019 et 12% de plus qu'en 2018. Cela s'est traduit par 15 058 propositions : 70% acceptées et 30% refusées ou retirées. **Plus d'un logement sur 4 est proposé sous plafonds PLS ou PLI. Une majorité des logements sociaux et très sociaux est ainsi proposée à moins de 8 € par m2.**

L'accent est porté sur l'accueil des ménages prioritaires : 51,4% des baux signés par un primo demandeur, plus d'un sur deux cumule au moins 2 critères de priorité. Paris Habitat a assuré 897 relogements au titre du dispositif "Accompagner et reloger les publics prioritaires (ARPP) à Paris (anciennement accords collectifs). 1173 candidats sortaient de structures d'hébergement et 1588 étaient « DALO » (droit au logement opposable).

Cet effort en faveur des ménages prioritaires a été conduit tout en maintenant une **politique de mobilité résidentielle active** : 1 635 mutations dans l'ensemble du parc social (29%), 1 310 mutations de locataires Paris Habitat en interne (23%), dont 339 relogements (réhabilitation, FSL, violences familiales, etc...) et 176 baux issus de la Bourse « Echanger Habiter ».

Des résultats encourageants en faveur de la mixité sociale hors Quartiers Politique de la Ville (QPV) : 18,3 % des baux signés en faveur d'un ménage du 1er quartile hors QPV (+3,3 %) et un objectif en QPV en baisse mais largement dépassé : 85,6% des 3 derniers quartiles

Une attention toute particulière est portée aux ménages à revenus plus modestes : 94% ont des revenus inférieurs aux plafonds PLUS et plus de 71,1% sont éligibles à un logement PLAI (très social). Mais 39% des ménages PLAI sont logés dans un logement de catégorie supérieure grâce à la solvabilisation par les aides au logement. 32% d'entre eux bénéficient des aides au logement pour un montant moyen de 240€, et 79% bénéficient également de la RLS (Réduction de Loyer de Solidarité).

Grâce à ces efforts, le taux de rotation, tombé à 3.5% en 2020, a connu un rebond pour arriver à 4.70%.

La crise sanitaire et les difficultés économiques qu'elle a générée a motivé la mise en place **d'une nouvelle commission à Paris Habitat : la commission « fond d'aide »** qui a pour rôle d'examiner les impayés les plus importants, dont le montant dépasse le plafond permettant de bénéficier du Fond de Solidarité Logement, et de trouver une solution pérenne pour les locataires en difficultés. Ce dispositif vertueux était une demande ancienne et récurrente des AFL qui en assurent la présidence avec le DAL. Cette commission se réunit une fois par mois. Les AFL souhaitent que son activité se développe afin d'aboutir à l'abandon complet des expulsions pour impayé.

Compte-tenu des difficultés croissantes que rencontrent les ménages locataires de Paris Habitat, les AFL Paris se sont prononcées en Conseil d'Administration **contre l'augmentation des loyers**, suivant en cela les directives de l'UNAF (Union nationale des associations familiales).

Dans ce contexte de difficultés de tous ordres et de diminution de ses ressources, Paris Habitat maintient un niveau élevé d'investissements en faveur de ses locataires, grâce à l'engagement soutenu de la Ville de Paris.

- **L'ADIL de Paris**

Nous assurons cette représentation pour le compte de l'UDAF de Paris, et occupons l'un des postes de vice-présidents de l'ADIL.

En 2021, **l'ADIL a délivré plus de 43 000 consultations par téléphone, par mail ou courrier, ou en rendez-vous physiques**. Elle a organisé plus de 50 journées de formation. Son observatoire du logement a diffusé 10 publications, dont l'une consacrée aux impayés de loyer dans le secteur privé en 2020, riche d'enseignements.

Une large réflexion a été impulsée par le Président de l'ADIL au sein du bureau, qui s'est réuni 9 fois dans l'année. **Une feuille de route a été élaborée pour les 5 années à venir**. Ce plan d'action élaboré en concertation soutenue avec tous les acteurs intéressés a été adopté par le Conseil d'Administration en janvier 2022.

3°) Les activités santé

La décision de mettre fin à nos participations dans différents établissements de santé a été prise au cours de l'assemblée générale 2021. En effet, nous considérons que notre présence était un passage obligé pour les établissements eux-mêmes, sans qu'ils considèrent devoir prendre en compte nos remarques. Refusant de servir d'alibis nos représentants n'ont pas souhaité renouveler leurs mandats, les activités santé se limitent donc à la concertation avec le SNOF (syndicat national des ophtalmologistes de France).

Les relations avec le SNOF, syndicat professionnel, se maintiennent et permettent d'échanger sur les difficultés rencontrées pour maintenir une prise en charge médicale, et limiter l'intervention des opticiens dans le champ de l'ophtalmologie. Les orientations gouvernementales en matière de délégation risquent en effet d'avoir des conséquences pour les patients, dans la mesure où les opticiens ne sont pas formés et outillés pour détecter l'apparition de maladies pouvant entraîner la cécité, comme par exemple le glaucome ou la DMLA.

La lutte engagée par le SNOF pour dénoncer le fonctionnement de certains centres ophtalmologiques à but purement commercial, l'opacité de leurs facturations au détriment des patients comme de l'assurance maladie, a enfin été entendue par les pouvoirs publics, c'est une avancée importante en termes de santé publique.

4°) Le secteur de l'énergie

L'énergie est devenue au fil du temps une préoccupation majeure pour les consommateurs, les factures d'énergie occupant la deuxième place dans le budget des ménages. Malgré la trêve hivernale décrétée pour aider les ménages en période de Covid pour une durée limitée, malgré le bouclier tarifaire mis en place d'abord sur le gaz, puis sur l'électricité, pour faire face à la flambée des prix, malgré le chèque de 100 euros

supplémentaire envoyé en fin d'année aux bénéficiaires du chèque énergie, l'inquiétude est grande de voir les prix augmenter encore, de savoir qui paiera toutes ces aides au bout du compte, et comment on paiera sa facture ?

A ces remèdes ponctuels, qui bien sûr apportent une aide indispensable pour beaucoup de nos concitoyens, nous aimerions que s'instaurent des mesures préventives pour faire baisser les consommations, en mettant en place une politique plus ambitieuse de rénovation énergétique. La France a pris beaucoup de retard par rapport à ses objectifs de rénovation énergétique, et aussi de production d'énergies renouvelables qui nous aideraient à nous affranchir des énergies fossiles, et plus encore de la dépendance aux pays producteurs tels que la Russie.

La réflexion est en cours depuis novembre 2021 pour l'élaboration de la prochaine PPE : (politique prévisionnelle des énergies) et de la stratégie bas carbone, qui devraient aboutir à une nouvelle loi en 2023. Mais la campagne des présidentielles a eu pour effet de court-circuiter les conclusions que nous attendons. Les enjeux sont majeurs : climatiques d'abord, puisqu'il nous faut sortir rapidement des énergies fossiles, économique ensuite car le pouvoir d'achat, première préoccupation des Français, subit de plein fouet l'augmentation des prix de l'énergie. Dans la perspective de cette nouvelle PPE, divers scénarii ont été présentés par l'ADEME, RTE, l'EPE et Negawatt pour l'essentiel, avec des visions très variées du mix énergétique. Malgré les divergences, il semble que les approches des uns et des autres soient moins idéologiques et radicales (sur la place du nucléaire par exemple, ou bien du tout électrique au mix énergétique...) qu'en 2017, année de réalisation de la première PPE.

Enfin, la révolution numérique progresse dans le secteur de l'énergie, avec ses bons et ses mauvais aspects. Nous le redisons avec force cette année encore, pour les AFL, **la précarité énergétique et l'exclusion numérique sont les deux piliers de notre action dans les instances auxquelles nous participons**. Nous avons dû combattre la tendance à négliger l'accord des consommateurs pour la communication de leurs données personnelles de consommation, ou à limiter leur accord express en le remplaçant par un simple droit d'opposition.

Début 2022, le Ministère de l'Economie reconnaissait officiellement que 13 millions de Français rencontraient des difficultés pour utiliser Internet...

En fin d'année, une lueur d'espoir pour 2022, avec la création de la marque « France Renov », service public de la rénovation de l'habitat. C'est l'Anah qui pilote avec l'Ademe (fusion avec le réseau Faire) ce service gratuit qui informe, conseille et accompagne les particuliers dans leurs projets de rénovation énergétique, de bout en bout. La grande nouveauté annoncée pour janvier 2022 est le PAR : « Prêt Avance Rénovation » qui permet de financer 100% du reste à charge une fois les aides obtenues. Le remboursement est assuré en cas de mutation ou de succession, le prêt bénéficie de la garantie de l'Etat à hauteur de 75%, les bénéficiaires paient uniquement un intérêt annuel de 2% du montant du prêt. C'est en fait le prêt hypothécaire que nous appelions de nos vœux pour parvenir à tenir les objectifs de rénovation énergétique ! Le seul bémol est que ce prêt est accordé sous conditions de ressources, et donc cela ne permet pas de rendre obligatoire la rénovation globale... C'est bien dommage pour les locataires encore une fois soumis au bon vouloir de leurs bailleurs. Mais c'est un progrès !

On ne peut pas dans ce rapport faire l'impasse sur la **flambée des prix de l'énergie**, du gaz d'abord puis de l'électricité, et leur impact sur les factures des consommateurs. Due tout d'abord à la reprise de l'activité industrielle post covid et à la forte demande mondiale de gaz, la flambée a ensuite gagné l'électricité. Dès le mois d'octobre, le tarif réglementé de vente du gaz a augmenté de 12,6% et on annonçait alors une hausse du TRV électricité comparable. Les pouvoirs publics ont réagi tout d'abord par un gel du TRV gaz, en décembre, puis par le plafonnement du tarif de l'électricité début 2022. En décembre, un chèque

exceptionnel de 100 euros a été envoyé aux 6 millions de bénéficiaires du chèque énergie, et il est probable que de nouvelles aides soient versées en 2022. Le « bouclier tarifaire » est en place, et au fil des jours son coût augmente de manière vertigineuse... sans que l'on sache jusqu'à quand et comment nous sortirons de cette spirale de hausse des cours de l'énergie. Le paradoxe que nous relevons est que le TRV Gaz n'est plus commercialisé et devra disparaître en juillet 2023... Dommage quand on voit que c'est l'outil privilégié par l'Etat pour limiter les conséquences d'un marché de l'énergie devenu fou !

*Enfin, nous terminerons ce préambule en évoquant les **conclusions de la Convention Citoyenne pour le Climat**, et leur traduction dans la loi, tant attendue... La déception a été grande, car malgré les engagements présidentiels, seules 15 propositions sur 149 ont été retranscrites telles quelles dans la loi climat résilience...*

Les représentations

- Le Conseil Supérieur de l'Energie

Le CSE s'est réuni 15 fois en 2021, pour donner avis sur les textes réglementaires (décrets, arrêtés, ordonnances) qui lui sont soumis. Cette année il a de plus procédé, à l'initiative de son nouveau président, à la refonte du règlement intérieur. Le texte élaboré, décret en Conseil d'Etat, n'a pas été signé en 2021, sa publication conditionne la désignation de nouveaux représentants du collège de Consommateurs, pour laquelle un appel à candidatures avait été émis par la DGCCRF, et dont la date limite était fixée au 1^{er} mars. Nous espérons que 2022 permettra de renforcer ce collège en grande difficulté du fait d'un nombre de représentants actifs très faible.

Notre représentante est intervenue à de nombreuses reprises en séance, et notamment :

En mars, sur le nouveau DPE (diagnostic performance énergétique), car les consommateurs auront beaucoup de mal à comprendre ce que cachent les nouvelles étiquettes... Le DPE n'est plus seulement un indicateur de performance, il prend désormais en compte les émissions de CO², ce qui favorise de façon conséquente le chauffage électrique, censé être moins émetteur. De ce fait, un logement chauffé avec des radiateurs électriques ancienne génération, gros consommateurs d'énergie, risque fort d'être mieux noté que s'il était chauffé par une chaudière gaz haute performance, et de générer une facture nettement plus élevée ! Les passoires énergétiques, une fois équipées par ce type de radiateur « grille-pain », sortiront de la catégorie G, la plus basse, mais là encore la facture augmentera... Nous avons donc émis de fortes réserves sur cette évolution. L'arrêté publié en mars 2021 a par la suite été modifié au mois d'octobre.

En mars, puis en juillet, sur le projet de décret statistiques. Ce texte, au demeurant important pour mesurer l'impact des rénovations thermiques des logements ayant bénéficié d'aides de l'Etat, prévoit que les Gestionnaires de Réseau Enedis et GRDF devront communiquer au service statistique du Ministère de l'Ecologie les données de consommation d'un million de clients gaz et électricité. Pour ce faire, il était prévu que le responsable du traitement puisse s'affranchir de l'accord des consommateurs concernés. Les GRD comme les consommateurs ont tenté vainement d'obtenir que le consentement soit recherché sous forme « d'opt out », ou qu'un champ d'appariement neutre entre les deux fichiers soit mis en place. Ces propositions ont été rejetées. Le texte prévoyait l'identification des logements par le nom et le prénom de leur occupant... Ce texte a été rejeté par le CSE à deux reprises, en 2022 il a été présenté une 3^{ème} fois et adopté, l'opt out que nous demandions ayant été intégré.

En octobre sont apparus **les premiers textes visant à protéger les consommateurs contre les effets de la flambée des prix de marché**, et notamment l'annonce du gel du TRV gaz (tarif réglementé de

vente du gaz). Nous avons souligné la situation paradoxale qui veut que l'on utilise ce TRV pour geler le prix du gaz, alors qu'il est appelé à disparaître en juin 2023 ! Cela nous a donné l'occasion de regretter les attaques incessantes contre les TRV. Nous avons également rappelé que les aides d'Etat ne pourraient augmenter indéfiniment et qu'il était urgent d'agir vigoureusement en matière de rénovation énergétique, en la rendant obligatoire et mettant en place des financements incitatifs.

En novembre, nous avons signé une **intervention commune avec les organisations syndicales**, concernant le projet du nouveau règlement intérieur du CSE, et souligné le risque de dilution de nos organisations parmi des représentants d'entreprises toujours plus nombreux.

- **Le Comité de gestion des charges de Service Public de l'Electricité instauré par la loi TECV**, et dont un membre des AFL Paris est vice-président, a publié son 3ème rapport annuel en 2021. Celui-ci est désormais publié sur la page dédiée au Comité, sur le site du Ministère de l'Ecologie.
- **Le Comité de prospective créé par la CRE**, a poursuivi ses travaux en 2021. La volonté manifeste des co-présidents de favoriser la mise à disposition des données personnelles de consommation en limitant autant que possible les protections existantes (*opt in* ou *opt out*), les propositions censées améliorer le dispositif de chèque énergie en le transformant en outil de promotion de certaines énergies vertueuses au risque de le dénaturer, et quelques autres points ont conduit les AFL Paris comme d'ailleurs le Médiateur National de l'Energie et la CFDT à réclamer un additif au rapport final mentionnant nos désaccords, ce que nous avons obtenu in fine...

Les concertations

- Engie

Les réunions ont principalement porté sur la satisfaction et les réclamations des usagers, ainsi que sur le retour d'expérience et les résultats du fonctionnement d'Engie Home Services. Nous avons abordé la prospective pour 2022 du mix énergétique à l'horizon 2050. Enfin nous avons travaillé sur les contrats qui posent toujours quelques problèmes aux consommateurs. Le retour sur les propositions des pistes d'amélioration proposées par le Médiateur n'a pas été « probant » malgré l'avis unanime des organisations de consommateurs en groupe de travail.

Les ateliers d'Engie

Ces ateliers apportent toujours des éclairages intéressants à notre action. Nous avons participé à un atelier organisé par Engie consacré aux « offres à tarification dynamique », et au pilotage et l'effacement des consommations. Ces offres à tarification dynamique, adossées aux prix de marché, nécessitent une grande compétence de la part des consommateurs qui les souscrivent et nécessitent un suivi quotidien des cours de l'énergie. Une directive européenne les imposant aux Etats membres, la transposition en droit français en donne obligation aux fournisseurs d'électricité français ayant plus de 200 000 clients. La flambée des prix en fin d'année met en évidence l'impossibilité pour les clients particuliers de gérer leurs consommations avec de telles offres. En Espagne par exemple, ces offres qui s'étaient considérablement développées ont généré des factures monstrueuses. Cet atelier avait été organisé alors qu'une consultation publique était lancée sur ce sujet. Les AFL ont apporté une réponse commune avec Familles Rurales pour s'opposer à ces offres dangereuses pour les consommateurs. Par contre, la place du pilotage et de l'effacement devrait être davantage valorisée, peu d'offres de ce type sont proposées par les fournisseurs, alors que ces deux fonctions peuvent favoriser de réelles économies d'énergie !

La fin des TRV gaz

La fin des TRV gaz fournis par ENGIE s'approche, elle est prévue fin 2023. Le nombre de clients encore bénéficiaires diminue mois après mois. Pourtant, comment ne pas s'étonner de voir que le gel du prix du gaz s'appuie sur ces mêmes tarifs réglementés de vente ?

Le chèque énergie

En toute fin d'année, nous avons travaillé sur la préparation de la prochaine campagne « chèque énergie », à partir des informations relatives au bilan 2020. Il apparaît que Paris est le département de France métropolitaine dont le taux de recours est le plus faible (taux de recours : taux d'utilisation du chèque énergie envoyé au domicile des bénéficiaires), à 75% pour une moyenne sur ce même territoire à 80%. Nous avons donc décidé de proposer aux associations familiales parisiennes une action pour améliorer ce taux, et de mettre en œuvre des sessions d'information en 2022 à cet effet.

- EDF

Plusieurs interventions ont été consacrées aux dispositifs mis en place par l'Etat, précisant la manière dont EDF se saisit de ces dispositifs et les met en œuvre. Cela a été le cas par exemple pour le dispositif de prime énergie, sécurisées pour les clients concernés grâce à l'intermédiation du fournisseur et de ses filiales.

Le pôle solidarité a été réorganisé pour mieux accompagner les clients en difficulté en ces temps de crise. EDF a également prolongé volontairement la trêve d'un mois et demi à l'issue du premier confinement, et l'a reconduite au deuxième. D'une façon générale, l'entreprise réfléchit aux dispositifs à mettre en œuvre pour sécuriser les clients en difficulté (*NB : début 2022, EDF a annoncé la mise en place d'un service minimum et de l'arrêt des coupures d'électricité pour impayés*).

- Les gestionnaires de réseaux de distribution : ENEDIS et GRDF

2 réunions de concertation ont été organisées par ENEDIS, 7 par GRDF. Les 2 GRD s'orientent vers des réunions plus courtes qu'auparavant, mais davantage liées à l'actualité de l'énergie.

Comptage communicant

Si Enedis peut se féliciter d'un taux de déploiement supérieur à ses engagements (90% des compteurs installés), GRDF qui a commencé plus tardivement le déploiement des compteurs GAZPAR subit les difficultés d'approvisionnement en matériaux divers des fabricants de compteurs, prend du retard sur son programme de déploiement et subit des coûts de fabrication plus importants. Cela ne remet pas en cause, cependant, le bon déroulement des opérations. Les GRD étudient avec la Commission de Régulation de l'Energie la manière dont seront facturées dans un avenir assez proche les relèves à pied pour les clients qui ne disposeraient pas d'un compteur communicant. Tous les efforts seront faits pour contacter ces clients et les amener à accepter ce changement. Enedis indique que cela peut aller jusqu'à 9 contacts par courrier, mail, texto, ou téléphone. Les personnes électro-sensibles ne seront pas impactées par le coût de la prestation de relève.

Colonnes montantes électriques

La propriété de la quasi-totalité des 800 000 colonnes montantes a été transférée à ENEDIS, seul un millier a été conservé par les copropriétés. 4000 réfections par an sont programmées, pour un montant de 40 millions d'Euros.

Un effort tout particulier doit être accompli par ENEDIS pour réduire par deux le délai de raccordement aujourd'hui trop long. Cela passe par la simplification du process, en lien avec la DGEC

Le changement de gaz (GRDF)

L'opération « changement de gaz » nécessitée par la fin annoncée de l'exploitation du gisement de Groningue (Pays Bas) se poursuit dans de bonnes conditions, la phase d'industrialisation du plan de conversion est maintenant bien au point, à la satisfaction des collectivités concernées et des pouvoirs publics qui s'expriment au sein du comité de pilotage ad hoc, auquel nous participons.

Le biométhane injecté dans le réseau GRDF

Malgré le souhait de la plupart des acteurs du secteur convaincus du potentiel de cette énergie (*objectif 12 TW/h en 2023*), les freins restent importants, et cela génère une absence de visibilité pour les producteurs, préjudiciable au développement de la production. Plusieurs textes réglementaires issus de la loi « climat résilience sont en attente », notamment pour la mise en œuvre des certificats de production de biogaz qui permettront de financer la production de biométhane. Nous sommes favorables au développement de cette énergie renouvelable, composante incontournable du mix énergétique que nous appelons de nos vœux.

- La Médiation dans le secteur de l'énergie

La médiation dans ce secteur maintient un bon niveau de qualité, qu'il s'agisse des médiateurs d'entreprises (EDF et ENGIE) ou du Médiateur National de l'Energie. Malgré l'absence de réunions « en présentiel » durant l'année écoulée, exception faite de la réunion organisée par le MNE dans ses locaux, nous avons été destinataires des rapports d'activité des 3 médiateurs, qui font apparaître une augmentation du nombre de saisines. Celles-ci concernent très souvent la contestation des consommations facturées, généralement liées à un problème d'index lors d'une mise en service, d'une résiliation, ou d'un changement de fournisseur (avec souvent des inversions de points de livraisons).

Sur proposition des services du MNE, nous avons pu intégrer son comparateur d'offres à notre site aflparis.org.

- L'AFG (association française du gaz)

Nous avons participé au congrès de l'AFG le 30 septembre.

- Les consultations

Nous avons été consultés à plusieurs reprises par la DGEC, mais aussi la CRE ou le Ministère de l'Economie sur des points impactant fortement les consommateurs.

- La DGEC nous a sollicités concernant le ***projet de service minimum de l'électricité***, qui prévoit une période d'alimentation minimale en électricité, afin d'inciter le consommateur à se rapprocher de son fournisseur et rechercher avec lui une solution pour s'acquitter de sa dette. Nous avons adressé à la DGEC la réponse commune de 6 organisations de consommateurs, rappelant notre attachement à la notion de « droit à l'énergie », les constats alarmants de l'observatoire national de la précarité énergétique,

l'insuffisance des aides financières et notamment du chèque énergie, et privilégiant les actions de prévention via la rénovation énergétique.

- **L'extinction du dispositif de l'ARENH**, prévue fin 2025, a conduit le Ministère de l'Economie et le Conseil Général de l'Economie à lancer une vaste consultation, l'objectif étant de recueillir avis et propositions pour mettre en place un nouveau dispositif. Les associations de consommateurs consultées ont été unanimes à constater que ce dispositif n'a pas incité les fournisseurs nouveaux entrants à s'engager dans la production d'électricité, mais a surtout permis à la France de justifier avoir ouvert le marché à la concurrence comme l'exigeait la Commission européenne ! Pire, le principe de contestabilité a indéniablement fait augmenter le TRV électrique. Comme l'exprimait la Commission Champsaur, à l'origine de la loi NOME et du dispositif d'Arenh, « *une concurrence sur la fourniture d'électricité qui dépendrait durablement et exclusivement d'un approvisionnement auprès d'EDF ne doit pas être considérée comme une solution soutenable.* » Nos organisations ont donc formulé 5 principes :
 - **Remettre le consommateur au centre des objectifs de la régulation et protéger les plus précaires,**
 - **Définir un prix juste et équitable pour les consommateurs résidentiels**
 - **Maintenir les tarifs réglementés de vente, dont on voit bien aujourd'hui l'intérêt en cas de crise ou de flambée des prix, pour contenir ceux-ci**
 - **Encadrer les offres, et notamment les offres à tarification dynamique auxquelles nous sommes opposés, et développer les offres de pilotage et d'effacement**
 - **enfin, maintenir un mix énergétique équilibré.**
- Nous avons participé à une réunion organisée par la CRE à notre demande pour évoquer **les offres à tarification dynamique**, la CRE ayant été chargée de mettre en œuvre ces nouvelles offres, dont nous contestons fermement l'intérêt pour les consommateurs, dénonçons les risques importants Ce n'est pas un hasard si certains fournisseurs qui s'étaient engagés dans cette voie ont renoncé à le faire, comme Leclerc...
- Enfin nous avons répondu à la consultation de la CRE portant sur le **soutien à la production de biométhane injecté dans le réseau de gaz naturel**. Nous avons approuvé le principe de soutien, mais nuancé les modalités relatives aux certificats verts et les garanties d'origine.

- **L'ADEME**

Le label vert de L'ADEME a été finalisé en juillet 2021, après de longs travaux. Il s'appelle « vertvolt ». Le groupe des organisations de consommateurs engagé dans la réflexion est resté uni tout au long de celle-ci ce qui a permis d'intégrer nos remarques assez largement. On trouve les offres labellisées par le comité ad hoc sur le comparateur de prix du MNE.

5°) La sécurité électrique

- **Le GRESEL (Groupe de REFlexion sur la Sécurité Electrique dans le Logement)**

Le GRESEL (Groupe de Réflexion sur la Sécurité Électrique dans le Logement) a été fondé en 2003 pour étudier les problèmes posés par la sécurité des installations électriques.

C'est un espace de concertation et de proposition qui regroupe des organisations de la filière électrique : Promotélec, Consuel, Ignes, Fédélec, Sycabel, l'UNA 3E CAPEB et des associations de consommateurs : CGL, CNL, Familles Rurales, Familles de France, AFC, CDAFAL75, Léo Lagrange.

Le Groupe conduit des actions visant à faire baisser la proportion d'incendies et d'accidents d'origine électrique dans les logements en informant le grand public et en agissant auprès des Pouvoirs Publics pour réduire la proportion d'installations électriques vétustes dans les logements.

Le GRESEL s'est réuni trois fois durant l'année 2021 (28 avril et 15 septembre et 3 décembre). Les principaux thèmes abordés ont concerné :

La Loi Essoc

Cette loi a notamment pour objectif de développer l'innovation en remplaçant les obligations de moyens par des obligation de résultat. En matière de sécurité électrique, cet objectif risque d'être néfaste. En effet la norme française C15-100 décrit en détail et sans ambiguïté comment réaliser une installation électrique sans risque pour l'utilisateur. Elle est rentrée dans les habitudes des électriciens et a largement contribué à la baisse très significatives des électrocutions domestiques. Le Ministère refuse de continuer à prescrire la norme mais est incapable de proposer autre chose pour l'instant.

La communication sur la sécurité électrique

Un groupe de travail auquel nous avons participé, a explicité les 10 principales recommandations à suivre pour vivre en sécurité avec son installation électrique.

Promotélec a réalisé une série de visuels pédagogiques puis réalisés dix petits films construits sous forme de bande dessinée pour alerter sur la sécurité électrique. Ces films ont été diffusés sur les réseaux sociaux et ont été vus plus de 75.000 fois.

Quelles suites pour le GRESEL ?

En fin d'année les financeurs du GRESEL (Promotelec, Consuel et IGNES) nous ont informés de leur décision irrévocable d'arrêter leur participation au sein du GRESEL pour des raisons financières et pour le temps trop élevé que passent leurs experts au sein du groupe.

Déçues par ce comportement, l'ensemble des organisations ont adressé un courrier aux organismes professionnels demandant des explications sur ce comportement tout à fait inattendu.

Pour l'instant nous sommes en attente pour savoir si l'esprit du GRESEL est définitivement enterré ou si quelque chose d'autre peut être construit.

Le travail sur la sécurité électrique est loin d'être terminé, le diagnostic des parties communes est loin d'être acté et le maintien de la norme C 15-100 n'est pas garanti.

- Le Groupe de Travail Statistique de l'ONSE

Le GT statistiques de l'ONSE (Observatoire National de la Sécurité Electrique) créé en 2013 a pour objectif d'établir un chiffrage précis du nombre d'incendies et d'accidents d'origine électrique. Ce groupe de travail constitué de représentants des pompiers, des filières professionnelles du bâtiment, des assureurs, des associations de consommateurs et des pouvoirs publics garantit la reconnaissance par tous des chiffres publiés.

Les méthodes de travail

L'ONSE recueille toutes les données statistiques des membres. Ces données sont traitées, synthétisées puis diffusées. Chaque année la base de données s'enrichit notamment par l'arrivée de nouveaux membres et les mise à jour de chacun.

Les AFL Paris ont participé à trois de quatre réunions de 2021 (10 mars, 10 juin, 30 septembre) dans lesquelles sont partagées et analysées les informations apportées par plus de 20 membres présents à chaque réunion.

Les principaux résultats de l'année 2021

- Santé Publique France a utilisé son recueil exhaustif de données épidémiologiques provenant d'un échantillon d'une dizaine de services d'urgence. Au total, sur les 486 220 accidents de la vie courante durant la période 2012-2019, il a été recensé 286 électrisations, soit 6 électrisations pour 10 000 passages aux urgences. Les jeunes sont très touchés, 55% des accidentés sont âgés de moins de 15 ans.
- La société de diagnostics Diagamter a mis à disposition de l'ONSE ses 370.000 diagnostics électricité réalisés sur toute la France depuis 12 ans. Le taux d'anomalie s'avère très élevé de l'ordre de 80 %. Dans 36% des cas, l'anomalie concerne une mauvaise mise à la terre.
- Le groupe de travail associant les pompiers, la protection civile et les assureurs sous l'égide de l'ONSE, a poursuivi ses travaux pour définir une terminologie commune à tous, base essentielle pour harmoniser toutes les études chiffrées.
- Les pompiers des Yvelines alerte sur la baisse de présence de détecteur de fumée dans les logements objets de leurs interventions. Il y avait 53 % d'appareils en état de marche en 2017, mais seulement 40% en 2020.
- Une nouvelle plainte a été déposée contre X, pour démarchage auprès d'usagers en se déclarant mandatés par l'ONSE.

Le point de vue des AFL Paris

L'ONSE s'affirme comme le point de convergence de tous les acteurs de la sécurité électrique. Ce groupe constitue un observatoire exhaustif et consensuel. L'ONSE ne prend pas position, se borne à faire des constats les plus objectifs possibles, d'où la présence de quasiment tous les acteurs français de la sécurité, y compris le Ministère du Logement.

- CONSUEL

L'association d'Utilité Publique CONSUEL œuvre pour la promotion de la sécurité électrique. Elle bénéficie du monopole attribué par les Pouvoirs Publics des contrôles de conformité des installations électriques neuves ou après travaux ayant nécessité l'interruption totale de l'alimentation électrique.

Nous assistons en tant qu'invités permanents aux réunions du Conseil d'Administration, mais cette représentation n'est pas essentielle par rapport à notre engagement pour la sécurité électrique, qui s'exprime plus directement dans le cadre du GRESEL ou de l'ONSE.

6°) La Commission départementale d'aménagement commercial de Paris (CDAC)

6 réunions de la CDAC se sont tenues en 2021, toutes par visio-conférences.

Plusieurs dossiers importants ont été présentés :

La modification de l'extension du centre commercial Italie 2 présenté au moment où le Printemps a décidé de la fermeture de son magasin. Le devenir de ce centre commercial se pose non sans inquiétude avec l'absence de stratégie à moyen/long terme.

Concernant la création d'un Drive Leclerc à Levallois-Perret à quelques mètres de la limite du 17^e arrondissement, il ne semble pas aux AFL que l'incitation à venir faire ses courses en voiture soit à encourager.

Implantation d'un nouveau magasin Monoprix dans les anciens locaux de la Banque de France à l'angle de la rue de Sèvres et du Boulevard Raspail : L'autorisation a été refusée en raison de la sur-représentation des magasins alimentaires dans le quartier, y compris 2 Monoprix déjà existants.

Plusieurs dossiers ont également été présentés pour des installations de magasins de luxe majoritairement dans le 8^e arrondissement (Louis Vuitton, Yves Saint-Laurent). Ces magasins ne correspondent pas aux besoins de la population parisienne mais restent des réalisations de très grande qualité.

7°) Autres représentations : La Ville de Paris

- La CCTM (Commission de Concertation de la Téléphonie Mobile) et Observatoire des Ondes

Nous avons participé à 9 réunions durant l'année 2021 en visioconférence.

En mars 2021, le Conseil de Paris a adopté une nouvelle charte parisienne de la téléphonie mobile. Elle s'appuie sur le travail réalisé lors de la conférence citoyenne organisée fin 2020 sur le déploiement de la 5G dans la capitale. Tout comme la charte 2017, elle se base sur la limitation de l'exposition aux ondes électromagnétiques, information et transparence sur l'installation des antennes, suivi de l'impact environnemental... Plus de 500 dossiers ont été traités. Il s'agissait majoritairement d'ajouts 5 G sinon selon la charte de 2017. Plus de 350 dossiers ont reçu un avis favorable, une dizaine ont reçu un avis défavorable ou retrait de la commission.

- Le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP)

Les AFL Paris siègent au Conseil d'Administration du CASVP depuis juin 2014. Cet organisme gère l'action sociale de la Ville de Paris auprès des personnes âgées (résidences pour personnes âgées dépendantes ou non, soin à domicile, restaurants Emeraude, transport, loisirs) et auprès des personnes en difficulté (familles en difficulté, personnes handicapées, SDF). Il emploie plus de 6 000 personnes pour un budget dépassant les 600 M€ que la Ville finance à hauteur de 70%.

Trois priorités ont été fixées par la Maire de Paris :

- Lutter contre la grande exclusion,
- Réduire les inégalités sociales,
- Prendre en charge les personnes âgées et les publics défavorisés.

Le CAS-VP est doté d'un budget de plus de 600 Millions d'euros et emploie plus 6 000 personnes. Son Conseil d'Administration se compose pour moitié d'élus et pour moitié de membres issus du milieu associatif. C'est à ce titre que les AFL Paris disposent d'un siège d'administrateur

Les principaux faits marquants de l'année 2021

Pour la seconde année consécutive, les conseils d'administration se sont déroulés en majorité en distanciel (trois sur quatre) avec les administrateurs désignés à la suite des dernières élections municipales de 2020.

L'objectif fixé par la Maire pour cette mandature est de faire en sorte que les services municipaux et ceux qui relèvent du département ne fassent plus qu'un afin d'éviter le non-recours à un droit, et les ruptures d'accompagnement pour les usagers. Le rapprochement des services sera effectif au printemps 2022. C'est la raison pour laquelle la Directrice de la DASES est également Directrice générale du CASVP.

La quatrième édition de la « nuit de la solidarité » a eu lieu dans la nuit du 25 au 26 mars 2021. 2800 personnes en situation de rue ont été rencontrées, ce qui reste un chiffre trop important.

Les aides sociales municipales

Le nombre de bénéficiaires reste stable entre 2019/20 et représente 210 000 foyers. En raison de déplacement moindres durant cette période, nous notons une baisse de la part dédiée aux transports tels que les Pass Paris Seniors et Paris Access qui intègre l'augmentation de la part liée à la distribution de repas à domicile et des aides exceptionnelles, notamment à titre alimentaires.

Les admissions en résidences et Ehpad

Le bilan des admissions dans ces établissements est en légère baisse par rapport aux années précédentes, due principalement à la crise sanitaire que nous avons vécue.

Fermetures et Ouvertures

Le CASVP a acté deux fermetures d'établissements. Celles-ci concernent le Foyer d'accueil spécialisé des Baudemons situé à Thiais dans le Val-de-Marne et l'Ehpad Jardin des Plantes, pour travaux de restructuration. Au regard de ces travaux qui ne débiteront pas avant 24 mois, la Ville a proposé ce lieu pour accueillir un nouveau centre d'hébergement pour femmes enceintes ou sortant de maternité. Cela fait suite à un appel d'offre auquel elle avait répondu et qu'elle a obtenu.

Ouverture d'une nouvelle Maison relais baptisée Katherine Johnson, située rue de l'Observatoire dans le 14^{ème} arrondissement. Elle peut accueillir 40 personnes réparties en 34 logements. L'objectif de cet établissement est de stabiliser dans un logement pérenne des personnes isolées ou en binôme de vie, pour leur permettre de s'intégrer socialement et de retrouver une citoyenneté dans un environnement chaleureux en collaboration avec des intervenants extérieurs. C'est une nouvelle expérimentation pour le CASVP puisque la personne a un statut de locataire et que les animaux de compagnie y sont autorisés.

Réussites

La structure Paris Adresse a ouvert en janvier 2020 conjointement avec la Poste, rue des Renaudes dans le 17^{ème}. Elle illustre la manière dont le CASVP met en œuvre la mission légale de domiciliation administrative qui lui est confiée. 11 000 personnes sont ainsi domiciliées contre un peu moins de 5 000 auparavant, grâce à plus de 450 partenaires qui, aujourd'hui orientent vers cette structure des demandes de domiciliation pour les publics qu'ils accompagnent.

- **Le Comité d'Engagement SOLIDAE (anciennement Loi Oudin - accès à l'eau potable et à l'assainissement)**

Les AFL Paris représentent les usagers au sein de ce comité, depuis son origine, en 2005. Le comité a évolué dans le temps, initialement consacré à l'aide à l'accès à l'eau potable, il traite maintenant de l'assainissement, de la gestion des déchets et de l'accès à l'électricité. Des sommes importantes sont mobilisées : depuis 2005, ce sont 13,5 millions d'euros qui ont bénéficié à 125 projets.

La Commission supérieure de contrôle des concessions dans le secteur de l'énergie

Les AFL Paris ont été sollicitées fin 2020 pour participer, en qualité de représentantes des usagers, à cette commission, qui examine les conditions dans lesquelles s'exercent ces concessions avec leurs gestionnaires : Enedis et EDF pour l'électricité, GRDF pour le gaz et la CPCU pour la chaleur urbaine. Nous avons participé début 2021 aux 3 commissions, qui examinaient la gestion 2019. Les points majeurs évoqués ont concerné :

- pour le gaz, les 13 000 colonnes montantes et des « bouts parisiens » à réintégrer dans le prochain contrat de concessions (aujourd'hui signé), et la législation à faire aboutir sur ces questions.
- pour l'électricité, l'état des lieux des colonnes montantes dont la propriété revient désormais au Gestionnaire de Réseau Electrique ENEDIS, avec la question de leur calibrage (avec l'évolution des usages de l'électricité). et de leur âge moyen qui est de 43,5 ans. La coordination des travaux est également une préoccupation, ceux-ci étant toujours très invasifs.
- pour la chaleur urbaine, il faut rappeler que le taux de TVA applicable est de 5,5% à condition qu'elle soit produite avec un minimum de 50% d'énergies renouvelables(55% en 2024). Ce qui peut poser le problème de la ressource d'ENR, et de l'augmentation de leur prix. A noter les retards pris par la CPCU pour s'affranchir du charbon qui représente encore 11% des combustibles. Enfin, on note un taux de satisfaction des usagers assez faible, ce qui est inquiétant.

- **Le CCSPL (Conseil Consultatif des Services Publics Locaux)**

Le Conseil a continué d'examiner régulièrement les délégations de service public à Paris, d'en faire le bilan et d'envisager des modifications. Cette année, ont été traités, entre autres dossiers :

- La concession de distribution de chaleur à Paris (CPCU)
- Le rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement
- La gestion des Centres Paris Anim' (49 établissements à Paris pour les enfants)
- La gestion d'établissements d'accueil petite enfance et nouvelles concessions
- La gestion des parcs de stationnement (exploitation, entretien et modernisation).

On peut trouver sur le site du CCSPL de la Mairie, à la fois les rapports présentés et le compte-rendu des débats, leur lecture est très instructive pour tout complément d'informations

IV – LES PARTENARIATS

Il est aujourd'hui très difficile pour une association de développer ses activités en dehors de tout réseau. Au-delà de nos relations avec le CNAFAL, notre « maison mère », de notre investissement au sein de

l'UDAF de Paris au Conseil d'Administration, au Bureau, et en tant que représentants de l'Institution Familiale dans plusieurs organismes, nous avons fait le pari en 2019 de développer nos partenariats avec trois organisations dont nous partageons les valeurs : la FCPE Paris, le CIDJ et la Ligue de l'Enseignement, et avec lesquelles les liens s'étaient un peu distendus avec le temps. L'objectif de ces partenariats était de mettre en place des actions et des services en complémentarité avec les organisations concernées. Cet objectif s'est concrétisé en 2021.

Le réseau FCPE / Ligue de l'Enseignement / CIDJ et CDAFAL

Depuis 2019, les AFL Paris ont entrepris de se rapprocher de leurs partenaires historiques avec lesquels elles partagent des valeurs progressistes essentielles.

La première étape a concerné la FCPE Paris (Fédération des Conseils de Parents d'Elèves de l'enseignement public) avec laquelle un protocole de partenariat a été signé en janvier 2020.

A l'instar du protocole signé avec la FCPE Paris, un rapprochement a été opéré avec le CIDJ (Centre d'information et de documentation Jeunesse) et un accord de partenariat est en cours de finalisation avec le CIDJ.

De la même façon, le rapprochement avec la Ligue de l'Enseignement s'est concrétisé avec l'élection du Président du CDAFAL au conseil d'administration de la Ligue lors de son Assemblée Générale de juin 2021.

Ces différents partenariats ont permis la mise en œuvre de projets communs au premier rang desquels figure une **exposition sur la laïcité** qui nous a occupés toute l'année 2021. Elle a pris pour nom « CITE LAIQUE » et a été inaugurée le 9 décembre, date de la Journée de la Laïcité, au centre d'animation Clavel dans le 19ème arrondissement en présence de l'ensemble des partenaires et du Maire du 19e. Ce même jour, cette exposition a reçu le **PRIX DE LA LAICITE DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE** qui a été remis par Marlène Schiappa, ministre déléguée auprès du Ministre de l'intérieur, à la Déléguée Générale adjointe de la Ligue et au Président du CDAFAL. L'inauguration dans les locaux du CDAFAL est prévue en février 2022.

Le second sujet sur lequel ce partenariat pourra se construire et se développer concerne la **mise en place d'actions d'accompagnement éducatif**. Afin de mener à bien cette nouvelle activité des AFL, le projet consiste à bien identifier les complémentarités avec la FCPE, qu'elles soient territoriales (les zones où la FCPE n'est pas ou peu présente) ou conjoncturelles (les établissements d'enseignement professionnel). La Ligue de l'Enseignement apportera quant à elle sa compétence en matière d'animation de réseaux et sa connaissance des territoires où elle est amenée à intervenir, notamment les cités éducatives.

L'UNAF et l'UDAF de Paris

Les AFL Paris comptent 3 représentants au Conseil d'Administration, et en assurent la vice-présidence, ainsi que la présidence de la Commission de Contrôle.

Cette deuxième année de pandémie a eu des conséquences lourdes pour l'UNAF comme pour l'UDAF : 2 années sans congrès national pour la première, et pour la seconde des réunions de conseil d'administration pratiquement toutes en distanciel. L'UDAF a malgré tout tenu son assemblée générale en présentiel, mais le maintien d'un bon niveau de mobilisation des associations familiales a été difficile, alors que les familles vivent des situations difficiles et ont particulièrement besoin de soutien.

Les services de l'UDAF, petite enfance et majeurs protégés, ont réussi à fonctionner de façon satisfaisante étant donné les conditions difficiles.

Les AFL représentent les familles parisiennes au conseil d'administration de Paris Habitat, à l'Adil de Paris, à la CDAC, et depuis le mois de décembre au Conseil de Famille en charge des questions d'adoption à Paris sous l'égide de la Préfecture.

Le CNAFAL

Les AFL Paris comptent un représentant au Conseil d'Administration du CNAFAL. Le fonctionnement du CNAFAL évolue, des commissions sectorielles se mettent en place avec la volonté d'y associer les départements qui le souhaitent. Des échanges constructifs ont eu lieu avec le Président concernant le secteur de l'énergie, avec une analyse partagée des enjeux et des pistes d'action qui en découlent.

Nous avons participé cette année à l'assemblée générale et à la traditionnelle journée des présidents de CDAFAL.

V – LA COMMUNICATION

En 2021, deux numéros d'AFL Infos ont pu être réalisés en début d'année et au mois de juin. L'impression avec le nouveau matériel de reprographie nous a permis de réaliser quelques économies pour ce poste de dépenses. A noter la réalisation d'un numéro « spécial énergie » au mois de juin, thème désormais central pour le budget des familles.

Nous avons également mis à jour les plaquettes d'information disponibles au siège, et finalisé les brochures d'information sur nos services. Nous disposons désormais d'un dossier complet sur nos services, à l'attention de nos partenaires.

Le site des aflparis.org a permis de diffuser nos publications en ligne, et s'est enrichi du comparateur d'offres du Médiateur National de l'Énergie, outil précieux car indépendant de tout intérêt commercial.

A cela s'ajoutent les webinaires organisés par notre association, pour le service d'accompagnement à la scolarité avec un webinaire sur Parcoursup, pour le secteur de l'énergie sur les scénarios énergétiques à l'échéance de 2050. Si les participants étaient moins nombreux que nous l'espérions, la mise en ligne de ces webinaires sur le site des AFL a permis à un plus grand nombre de consommateurs d'en prendre connaissance.

CONCLUSION

2021 s'inscrit dans la continuité de 2020, avec ses difficultés liées à la pandémie qui se prolonge et dont les conséquences pour les familles seront probablement très lourdes, malgré les mesures d'urgence qui ont été prises par les pouvoirs publics pour protéger le pouvoir d'achat des Français.

Crise économique, mais aussi et surtout crise des valeurs, montée de l'intolérance, de la xénophobie, et c'est pour cela que nous avons voulu agir concrètement avec nos partenaires. L'exposition « Cité Laïque » rencontre un vrai succès depuis son inauguration et circule sur tout le territoire métropolitain. Le pari du réseau partenarial que nous avons fait dès 2019 a fonctionné, il faut maintenant le renforcer.

Ce rapport d'activité a été adopté à l'unanimité par l'assemblée générale réunie le 23 mai 2022.